



Depart en retraite gardienne

Par **nicotouv**, le **24/12/2013** à **15:14**

Bonjour,

Notre Gardienne a demandé à prendre sa retraite au 31/12/13 et souhaite le temps de percevoir ses indemnités retraite et de trouver un logement, continuer à travailler temporairement et rester dans la loge.

Est il possible de lui faire un contrat à durée déterminé le temps pour la co propriété de trouver une solution de remplacement.??

Merci pour votre éclairage, c'est assez urgent car notre syndic ne semble pas tres compétent en la matière...